

CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2012

Convocation : 28/06/2012

Présents :CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, TONNOIR Nathalie, MUZEL Loïc, GOUTTEBROZE Johann, RAMBAUD Josiane, ROBERT René, MAZIOUX Marilyne, EXTRAT Michèle, MORELIERE Claudette et CORAND Carole

Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

REUNIONS DIVERSES

CCB : Mr PARDON Sébastien fait part des différentes solutions envisagées pour la mise en place de la Redevance Incitative courant 2013. Une réunion d'information aura lieu dans chaque commune. Pour Pinay la date du mardi 2 octobre a été retenue.

ECOLE ET POSTE POUR GARDERIE ECOLE

L'effectif du RPI Pinay/St-Georges/St-Jodard annoncé pour la rentrée 2012-2013 est de 84 élèves, soit pour Pinay 27 élèves sur 3 niveaux.

Comme il était prévu dans le règlement du RPI, Pinay devait employer une personne pour la garderie du matin et du soir. La candidature de Mme VERGNES Marie-Jo, demeurant au Lotissement Les Quatre Vents, a été retenue. Elle effectuera 1 h de garderie le matin et 1 h 30 le soir. Un contrat sera signé pour 1 an. Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuelle.

PROJET SALLE ANIMATION

La commission bâtiment s'est réunie et présente un projet de réhabilitation. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la réhabilitation de la salle et autorise le maire à lancer une consultation pour le choix d'un architecte afin de mener à bien ce projet.

SORTIE PISCINE ECOLE

Le conseil municipal ne prend pas de décision ferme, il attendra la réponse de la Communauté de Communes de Balbigny avant de se prononcer.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DEMATERIALISATION DES ACTES

Par délibération en date du 17 février 2011, la mairie de Pinay a adhéré au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Suite à un changement d'éditeur le Conseil Général propose une convention partenariale avec un nouveau prestataire : la société SRCI. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette nouvelle convention à compter du 8 octobre 2012 au 7 octobre 2013 et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

VOIRIE

Le maire annonce le droit à tirage pour la voirie 2012 qui s'élève à 19 169 € pour notre commune, il est rappelé qu'il sera utilisé pour la réfection d'une partie du chemin de la Carrière et pour la création de fossés.

D'autre part pour la sécurité des usagers, il est décidé de demander des devis pour la mise en place soit de ralentisseurs soit de carrefours réhaussés dans le village afin de ralentir la vitesse des véhicules qui est souvent excessive. La subvention d'investissement de la communauté de communes pourrait servir à financer ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie : un devis sera demandé pour l'installation de ralentisseur au carrefour Pinay/St-Jodard et Pinay/St-Marcel

Tous les membres présents ont signé au registre.